

MAIRIE DELEGUEE DE MALESHERBES

RÉPUBLIQUE

FRANCAISE

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE LA MAIRIE DELEGUEE DE MALESHERBES DU LUNDI 9 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le neuf septembre à 20h00, le conseil communal de la commune déléguée de Malesherbes, légalement convoqué le trois septembre deux mille dix-neuf, s'est réuni sous la Présidence de Madame Delmira DAUVILLIERS, Maire déléguée.

<u>Etaient présents</u>: Mmes BERTHELOT Isabelle, BISON, DAUVILLIERS, MARTIN, PASQUET, PIAU, ROSSI ET MM. DELMOND, FAURIE, GAURAT, GIRARD, LEDUR, MATIGNON, MOISY ET SENET.

Avait donné pouvoir : MME BECHU A M. MOISY, M. GUERIN A MME DAUVILLIERS ET MME VELLERET A MME PASQUET.

Etaient absents ou excusés: Mmes BAFFOY, BERTHELOT Christine, DELACUVELLERIE, HOUDOUX, MATONDO et MM. AMANY, COLIN, GRAMOSO, LEBLANC, MANIAK.

Secrétaire de séance : Mme BISON.

Nombre de conseillers	MUNICIPAUX	
EN EXERCICE :	28	
Presents:	15	
Pouvoirs :	3	
ABSENTS ET/OU EXCUSES:	10	
Votants :	18	

CONSEIL COMMUNAL

- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE DELEGUEE DE MALESHERBES DU 12 DECEMBRE 2018.

Aucune remarque n'étant apportée, ce compte rendu est considéré comme adopté à l'unanimité.

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

***** URBANISME.

19-09-URB-01 EXTENSION PERIMETRE INTERVENTION EPFLI. Le Conseil Communal après en avoir débattu à l'UNANIMITÉ:

➤ AUTORISE l'EPFLI à poursuivre les démarches engagées en vue de l'acquisition des parcelles cadastrées préfixe 191 Section ZI N° 24, 26, 28, 29, 67 et section ZK N°80 situées sur la zone d'activités de la commune déléguée de Malesherbes, et ainsi étendre son mandat.

- > AUTORISE la Présidente de la CCPG à relever le seuil maximal d'acquisition.
- ➤ EMET un avis favorable à l'habilitation de l'EPFLI Foncier Cœur de France à négocier l'acquisition des biens immobiliers ci-dessus désignés à un prix supérieur à l'avis domanial, après accord écrit de la Présidente sous réserve que le Conseil communautaire lui donne délégation expresse pour ce faire; d'autoriser en conséquence le représentant de l'EPFLI à signer tous documents et avant-contrats dans ce cadre ainsi que le ou les acte(s) authentique(s) de vente.
- > EMET un avis favorable quant aux modalités du portage foncier par l'EPFLI Foncier Cœur de France, d'une durée prévisionnelle de 10 ans, selon remboursement par annuités constantes,
- > AUTORISE, le cas échéant, la Présidente à signer la convention de portage foncier à passer avec l'EPFLI Foncier Cœur de France et à signer l'acte d'acquisition des biens par la Communauté de Communes aux conditions contractuelles à l'issue du portage foncier, le cas échéant, ainsi que tous actes rendus nécessaires à la réalisation de cette opération.

❖ VIE ECONOMIQUE.

19-09-ECO-01 MISE EN VENTE DU BIEN SIS 4 RUE SAINT-MARTIN – MALESHERBES – 45 330 LE MALESHERBOIS.

Le Conseil Communal après en avoir débattu à l'UNANIMITÉ:

➤ AUTORISE la vente du local commercial (lot 7), du logement (lot 9) situé au 1^{er} étage de l'immeuble et de deux compartiments de cave (lots 2 et 4) sis au 4 rue Saint-Martin – Malesherbes – 45 330 LE MALESHERBOIS figurant au cadastre comme suit :

Préfixe	Section	N°	Adresse	Contenance
191	AD	603	4 rue Saint-Martin –	00 ha 02 a 48
			Malesherbes	ca
			45 330 LE MALESHERBOIS	

* TRAVAUX.

19-09-TRAV- 01 DEMANDE D'INSCRIPTION POUR L'ENFOUISSEMENT DU RESEAU ERDF AVENUE LEVIS MIREPOIX AU PROGRAMME DE TRAVAUX D'AMELIORATION ESTHETIQUE 2020 DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET.

Le Conseil Communal après en avoir débattu à l'UNANIMITÉ:

- > AUTORISE Madame le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter le Conseil Départemental du Loiret afin d'inscrire l'avenue Lévis Mirepoix dans son programme de travaux d'amélioration esthétique 2020 avec l'enfouissement des réseaux ERDF.
- > AUTORISE Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

➤ PRECISE que le montant de la participation de la commune liée à cette opération sera prévu au budget de l'exercice concerné au chapitre 21.

INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire,

Delmira DAUVILLIERS

